

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	45 (1974)
Heft:	1
 Artikel:	Population et emploi
Autor:	Pellaton, Jean-Pierre
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824736

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans cette perspective, les objectifs que pourront se donner les diverses régions dépendront naturellement des objectifs que l'on se sera fixé au niveau national. Malgré tout, c'est par l'action sur le terrain que naîtra la mise en place d'une véritable politique de développement régional dans notre pays.

D. M.

Population et emploi

par Jean-Pierre PELLATON, professeur à l'Université de Neuchâtel

La vitalité, la puissance, voire la survie économique d'une région dépendent de plusieurs variables, notamment des facteurs de production (travail, capital, ...) dont elle peut disposer.

Si certaines modifications dans la répartition géographique de ces facteurs (migrations, ...) peuvent avoir une influence positive sur le dynamisme interne au niveau de l'économie nationale, elles s'accompagnent, au niveau spatial, de disparités régionales intolérables et provoquent souvent des tensions d'ordre économique et social. Intégrer l'aspect démographique à une étude de développement économique régional est primordial, car la population, en elle-même ou au travers de ses principales composantes — population active, emploi — constitue, en tant que force vive de production ou de consommation, l'élément le plus important de la structure d'une région.

Qu'on assiste à un phénomène de croissance, de stabilité ou de décroissance de ce facteur — par actions conjuguées ou séparées de la natalité, de la mortalité, de l'immigration ou de l'émigration — il y aura différenciation dans l'évolution économique de toute la région.

LA POPULATION

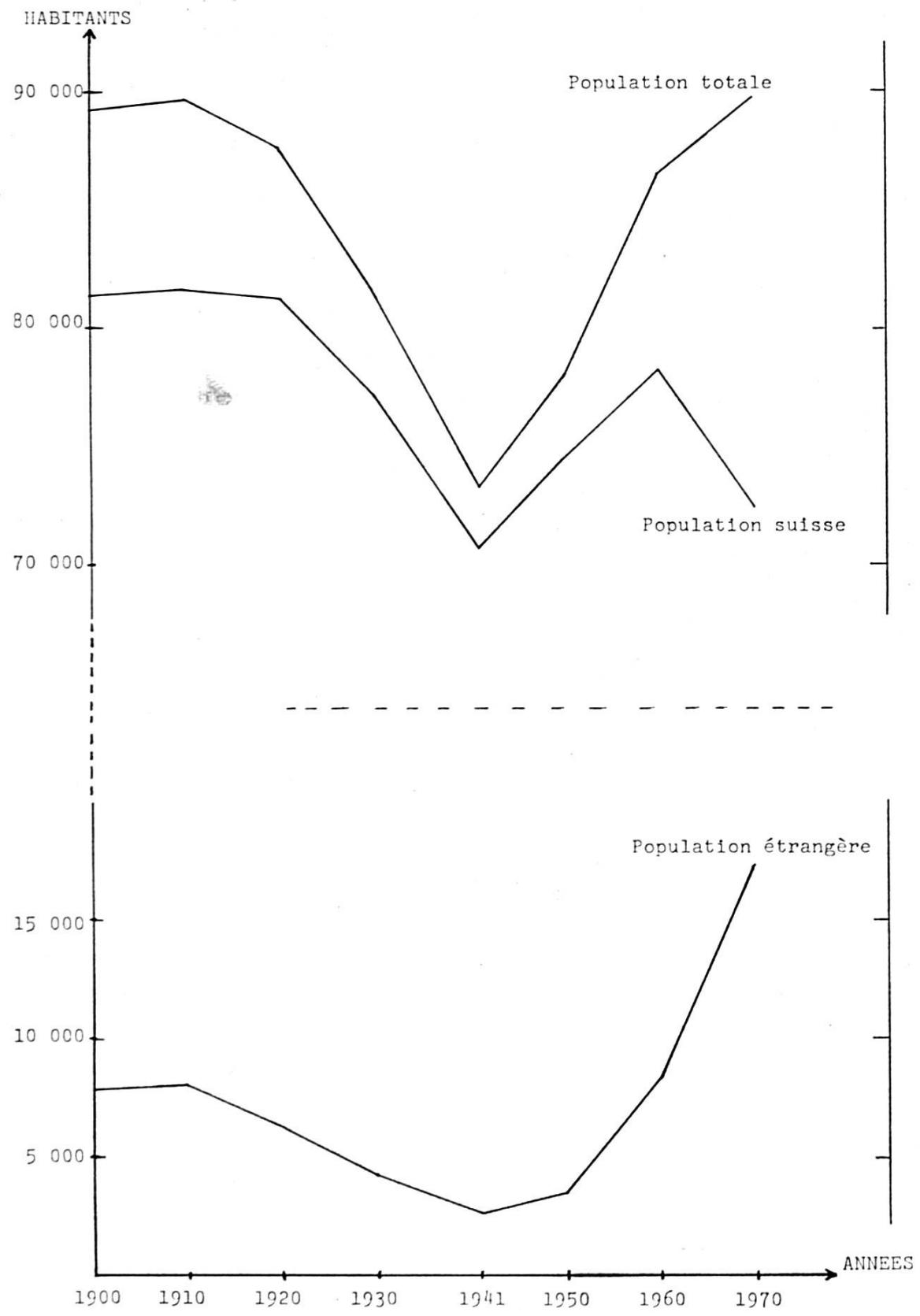
a) Evolution

Depuis le début du siècle, la population résidente de Centre-Jura a subi de grandes fluctuations (cf. graphique) :

- légèrement croissante de 1900, à 1910, passant de 89 258 habitants à 89 706, elle amorce un recul assez considérable de 1910 à 1941, pour atteindre à cette époque le chiffre de 73 333 habitants. Par la suite, l'allure générale de la courbe de la population se renverse et devient croissante, avec des taux de variations différents pour chaque décennie ;
- la population suisse et la population étrangère ont une évolution « parallèle » jusqu'en 1960. Puis il y a différenciation dans l'évolution des deux populations : croissance pour la population d'origine étrangère et décroissance pour la population d'origine suisse.

Entre 1960 et 1970, si la population totale n'a que peu varié, on assiste en réalité à un exode de la population indigène qui voit environ 6000 de ses ressortissants quitter la région.

Centre-Jura : évolution de la population résidante (1900 à 1970)



Cliché ADIJ No 699

Le bilan 1960/1970 pour la région Centre-Jura peut se résumer ainsi :

population étrangère :	augmentation	env. 9000 habitants
population suisse :	diminution	env. 6000 habitants
population totale :	augmentation	env. 3000 habitants

Même si la région a connu une légère croissance démographique jusqu'en 1970 en augmentant le nombre de ses résidents totaux par l'apport d'étrangers, il est indéniable que sa situation est critique pour plusieurs raisons :

- elle se vide de sa « substance propre » depuis 1960 par l'émigration des nationaux vers d'autres régions ;
- la principale caractéristique des émigrants suisses est d'appartenir à la population active ;
- le remplacement de cette population émigrante par des étrangers, qui a pu se faire normalement jusqu'en 1970, risque d'être freiné par les réglementations concernant la main-d'œuvre étrangère.

Si le départ de résidents d'origine suisse se poursuit à ce rythme ou s'accentue, l'emploi global de la région Centre-Jura va diminuer dans les années à venir ; cette proposition peut être infirmée, notamment si le nombre des immigrants pendulaires dans Centre-Jura, frontaliers ou autres, augmente et compense ainsi l'émigration.

Une analyse plus spécifique des mouvements naturels et migratoires de la population permet de déterminer l'influence respective des naissances, des décès, de l'immigration et de l'émigration sur les fluctuations de la population entre 1960 et 1970.

b) Mouvements naturels et migratoires

La population subit dans le temps des transformations qui résultent de deux mouvements :

- mouvements naturels : soit les naissances et les décès ;
- mouvements migratoires : soit l'immigration et l'émigration.

Nous avons établi l'influence de chaque mouvement sur la population de Centre-Jura entre les recensements fédéraux de 1960 et de 1970.

« District » ¹	Bilan naturel	Bilan migratoire	Variation totale 1960/1970
La Chaux-de-Fonds	+ 2272	+ 1049	+ 3321
Le Locle	+ 1365	- 935	+ 430
Courtelary	+ 1113	- 1192	- 79
Franches-Montagnes	+ 729	- 1187	- 458
Centre-Jura	+ 5479	- 2265	+ 3214

¹ Le mot district est entre guillemets car l'étude ne couvre pas la totalité des communes des districts de Courtelary et des Franches-Montagnes. D'autre part, les chiffres relatifs aux communes de Lajoux et des Genevez (Moutier) sont englobés dans ceux du district des Franches-Montagnes.

Connaissant, pour chaque commune, le total annuel des naissances et des décès et les chiffres de la population résidante de 1960 et 1970, il a été possible d'en déduire le solde migratoire.

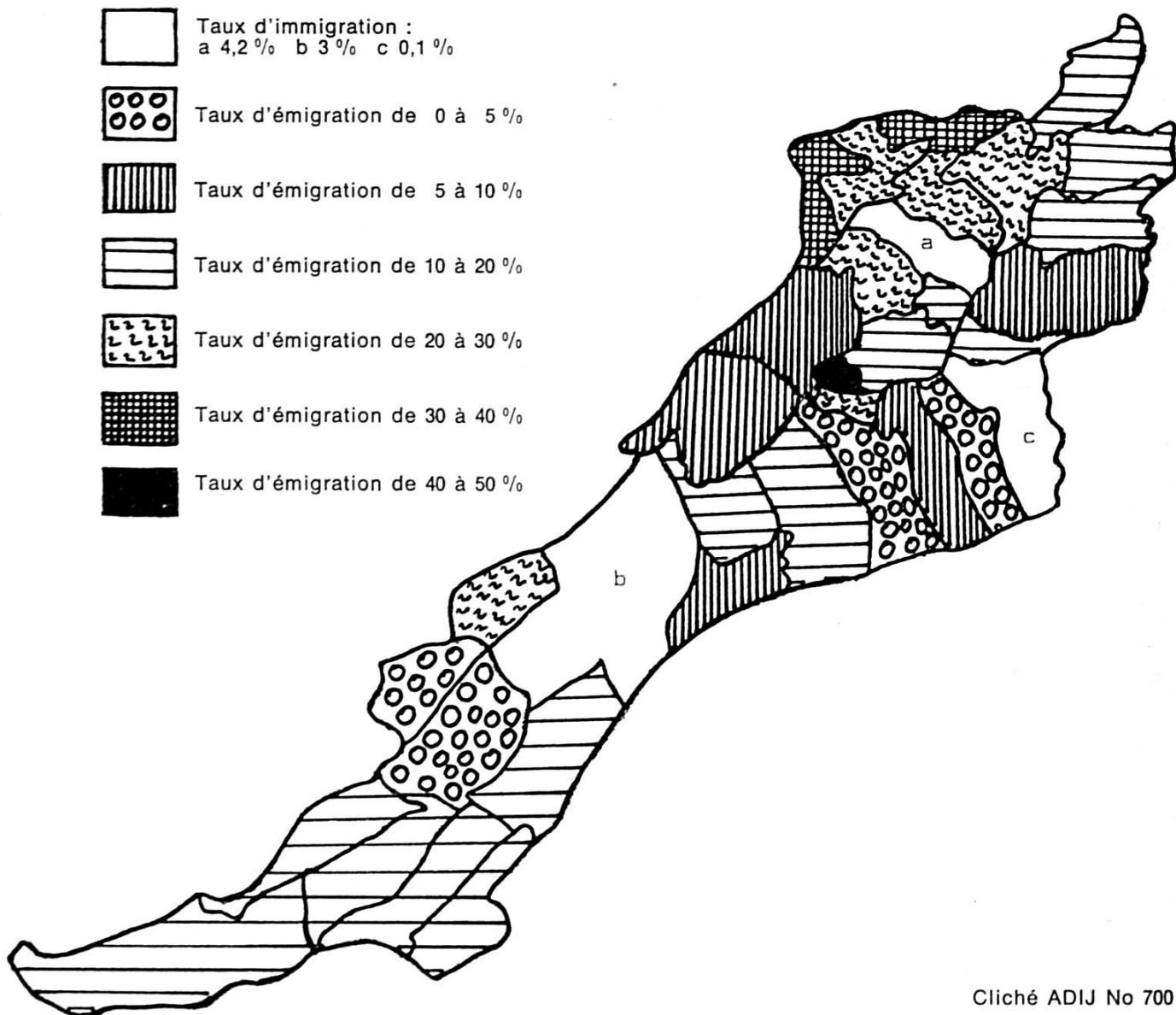
Mouvements naturels : Toutes les communes de Centre-Jura ont un excédent de naissances par rapport aux décès, seule La Chaux-du-Milieu présentent un solde naturel égal à zéro.

Mouvements migratoires : Au niveau des migrations, seules trois communes présentent un solde positif, donc un gain migratoire :

- La Chaux-de-Fonds + 1214
- Courtelary + 2
- Saignelégier + 71

Taux de migration : Ce taux permet de pondérer l'importance des mouvements migratoires, émigration ou immigration, en fonction d'une population de départ donnée.

-  Taux d'immigration :
a 4,2 % b 3 % c 0,1 %
-  Taux d'émigration de 0 à 5 %
-  Taux d'émigration de 5 à 10 %
-  Taux d'émigration de 10 à 20 %
-  Taux d'émigration de 20 à 30 %
-  Taux d'émigration de 30 à 40 %
-  Taux d'émigration de 40 à 50 %



Cliché ADIJ No 700

L'examen de la carte des taux de migration conduit aux remarques suivantes :

- parmi les trois communes à bilan migratoire positif pour la période 1960-1970, Saignelégier possède le plus fort taux d'immigration, soit 4,2 %. Viennent ensuite La Chaux-de-Fonds avec 3 %, et Courtelary avec 0,1 % ;
- 9 communes possèdent un taux d'émigration de 0 à 10 % ;
- 19 un taux de 10 à 30 % ;
- 3 communes un taux de 30 à 50 % ;
- le plus fort taux d'exode appartient à la commune du Peuchapatte avec 44,1 %.

c) Structure

Il s'agit ici d'analyser certaines caractéristiques de la population de Centre-Jura (origine, sexe, âge, répartition sectorielle), comparativement à la population de la Suisse et des cantons de Neuchâtel et de Berne.

ORIGINE

	Absolu			%		
	Suisses	Etrangers	Total	Suisses	Etrangers	Total
Centre-Jura	72 423	17 338	89 761	81	19	100
Neuchâtel (canton)	132 478	36 695	169 173	78	22	100
Berne (canton)	881 624	101 672	983 296	90	10	100
Suisse	5 189 707	1 080 076	6 269 783	83	17	100

La proportion de résidents étrangers de Centre-Jura est inférieure à celle du canton de Neuchâtel, supérieure à celle du canton de Berne et à la moyenne suisse.

SEXE

	Absolu			%		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Centre-Jura	43 140	46 621	89 761	48,1	51,9	100
Neuchâtel (canton)	81 879	87 294	169 173	48,4	51,6	100
Berne (canton)	485 069	498 227	983 296	49,3	50,7	100
Suisse	3 089 326	3 180 457	6 269 783	49,3	50,7	100

La proportion des résidents masculins de Centre-Jura est inférieure à celles des autres régions de référence.

AGE

1. Vieillissement : indice Billeter

L'indice Billeter sert à mesurer le degré de vieillissement démographique. Plus il est négatif, plus la population est dite « vieille ».

	Indice Billeter
Centre-Jura	— 0,150
Neuchâtel (canton)	— 0,142
Berne (canton)	— 0,095
Suisse	— 0,066

Centre-Jura a l'indice le plus négatif, et, en conséquence, la population la plus « vieille ».

2. Classes d'âges

	En %	0 — 19	20 — 64	65 et plus
Centre-Jura	284,9	582,4	132,7	
Neuchâtel (canton)	282,3	594,8	122,9	
Berne (canton)	310,1	568,9	121,0	
Suisse	305,8	580,3	113,9	

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir les points suivants :

- la classe 65 et plus, souvent utilisée comme indice de vieillissement, constitue dans Centre-Jura, une « charge » relativement plus lourde que dans les autres régions ;
- corollairement, les classes « jeunes » et « actifs » sont moins importantes.

d) Répartition sectorielle de la population active en %

Centre-Jura	6	67	27
Neuchâtel (canton)	5	61	34
Berne (canton)	11	48	41
Suisse	8	48	44

Nous constatons :

- le poids du secteur secondaire Centre-Jura par rapport à la moyenne suisse et aux secteurs secondaires neuchâtelois et bernois ;
- la relative faiblesse du tertiaire Centre-Jura par rapport au secondaire Centre-Jura et par rapport au tertiaire des autres régions.

L'EMPLOI

Indépendamment de toute considération de fluctuation au niveau de la productivité et du progrès technique, le volume de l'emploi est souvent considéré comme un instrument valable d'appréciation du dynamisme économique.

a) Evolution

L'emploi industriel de Centre-Jura a diminué notablement depuis 1969, la région perdant près de 2000 postes de travail.

Le tableau ci-dessous montre son évolution depuis 1967, en Suisse, dans les cantons de Neuchâtel, de Berne et dans Centre-Jura.

	1967		1969		1971	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%
	Centre-Jura	23 573	2,7	23 424	2,7	21 525
Neuchâtel (canton)	35 378	4,0	35 375	4,0	35 159	4,0
Berne (canton)	128 496	14,6	126 425	14,3	124 333	14,2
Suisse	881 593	100	882 414	100	873 182	100

De 1967 à 1969, l'emploi industriel de la région Centre-Jura est resté pratiquement stationnaire (perte d'environ 150 postes de travail). Entre 1969 et 1971, le niveau de l'emploi subit une baisse qui se traduit par une perte réelle au niveau des postes de travail (environ 2000) et par une diminution relative comparativement au volume suisse (moins 0,2 point).

b) Répartition par branche

En 1971, la région Centre-Jura compte quelque 89 000 habitants, sa population industrielle, répartie dans près de 350 exploitations, s'élevant à 21 500 individus.

Le tableau ci-après montre le poids de chaque branche dans l'industrie de la région

Branches économiques	Emploi en %
Fabrication de produits alimentaires et fourragers	1,9
Fabrication de spiritueux et d'autres boissons	0,2
Industrie textile	0,4
Transformation du bois, du liège (sauf charpenterie)	1,1
Arts graphiques	3,1
Fabrication et mise en œuvre du cuir (sauf vêtements)	1,1
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	0,1
Industrie métallurgique et artisans sur métaux	2,5
Machines, appareils, véhicules	13,4
Industrie horlogère	74,7
Bijouterie, gravure, frappe	1,6

La région Centre-Jura se présente comme un espace économique dépendant essentiellement de l'industrie horlogère (environ 75 % des emplois industriels).

c) Les mouvements pendulaires

Le fait de concilier lieu de domicile et lieu de travail s'applique à la grande majorité de la population. Cependant il convient de relever que bon nombre de personnes doivent se déplacer quotidiennement pour exercer une activité. Les causes et les conséquences de ces mouvements sont multiples, mais il n'est pas dans notre propos de les analyser ici.

L'étude des pendulaires, qui est un des critères habituels de la détermination du degré d'appartenance régionale, a contribué, dans un pre-

mier temps, à déterminer si les communes « adhérentes » à Centre-Jura formaient un tout intégré.

On appelle mouvements pendulaires ou alternants « les déplacements de l'homme en tant que facteur de production, déplacements liés à la répartition spatiale différente des divers autres facteurs de production ² ».

L'analyse des flux de pendulaires, en économie spatiale, a pour buts :

- de définir le contour d'une région en tant qu'ensemble économique intégré et de déterminer ainsi si les communes « membres » ont entre elles des relations plus fortes qu'avec les communes extérieures ;
- de définir si la région est un réservoir de main-d'œuvre pour des centres extérieurs ;
- de déterminer le degré d'adaptation de l'infrastructure aux besoins de la région (moyens de transports, route, ...).

Les flux d'alternants concernent 10 % de la population active de la région Centre-Jura, soit approximativement 4500 personnes.

Sur 100 émigrants quotidiens, 25 sont à l'extérieur de la région, alors que sur 100 immigrants, 23 proviennent de l'extérieur.

Il s'ensuit que la région Centre-Jura a un solde négatif très léger dans les « échanges » de main-d'œuvre avec l'extérieur. À 98 personnes près, ils sont compensés, Centre-Jura fournissant 1011 emplois à des habitants de l'extérieur de la région, tandis que 1109 personnes de Centre-Jura sont employées à l'extérieur ³.

Au niveau interne, 7 communes ont un solde immigrants - émigrants positif. Elles offrent ainsi aux autres communes de la région et de l'extérieur plus d'emplois qu'elles ne leur en demandent.

Communes	Excédent en chiffre absolu	Excédent en % de la population active résidante
Villeret	45	8,4
Saint-Imier	225	6,3
Saignelégier	40	4,8
Le Locle	223	2,9
La Chaux-de-Fonds	585	2,6
Tramelan	63	2,3
Le Noirmont	6	0,8

En prenant les pendulaires pour critère unique de détermination du degré d'intégration régionale, il n'y a pas correspondance totale avec le contour de la région défini par les adhésions ; certaines communes témoignent en effet de liens plus fort avec l'extérieur de la région qu'avec l'intérieur.

² Migration et équilibre économique spatial, M. Termote, Louvain, 1969.

³ Dans cette analyse des pendulaires, les frontaliers n'ont pas été inclus. Si l'on sait qu'en 1970, il y en avait notamment 512 à La Chaux-de-Fonds et 1056 au Locle, on constate que l'offre de postes de travail de Centre-Jura est nettement supérieure aux besoins de la population.

Cependant, un ensemble assez homogène peut être formé. Il comprend 30 communes qui échangent de 50 à 100 % de leurs migrants quotidiens avec les autres communes de la région.

Les quatre communes qui sont dirigées vers l'extérieur de la région (en raison d'un pourcentage d'échange en-dessous du seuil de 50) sont : Tramelan (36 %) ; Les Genevez (37 %) ; Lajoux (26 %) et Saint-Brais (19 %).

Si, sur la base des pendulaires, certaines communes sont plutôt dirigées vers l'extérieur, il est évident que ce type d'analyse est partiel et qu'il convient d'envisager d'autres éléments (centralité, attraction commerciale, attraction culturelle, aspects démographiques, homogénéité, polarisation, ...), éléments dont l'application peut cependant s'avérer très complexe en raison notamment de carences statistiques.

L'espace considéré pourra comprendre ainsi des communes « exclues » par certains critères (pendulaires, ...) mais bien intégrés régionalement en considération d'autres éléments.

L'image de la région ainsi définie sera formée de deux ensembles :

- au centre, l'ensemble des communes bien intégrées, formant un véritable noyau ;
- à la périphérie, une frange, une ceinture de communes attirées par la région ou par des centres extérieurs suivant le critère d'intégration considéré.

J.-P. P.

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier, tél. 039 41 31 08

Secrétaire général : François Lachat, 2740 Moutier, tél. 032 93 41 51

Membres : Jean Jobé, préfet, 2900 Porrentruy, tél. 066 66 10 29

Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. 032 93 12 45

Marcel Houlmann, 2515 Préles, tél. 032 85 21 96

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts du Jura »

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51 / 93 41 53

Abonnement annuel : Fr. 20.— ; le numéro Fr. 2.—

Caisse CCP 25 - 2086